



NOTATIONS, DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

LA GRANDE LESSIVE !

La CGT a déposé et a été reçue dans le cadre d'une audience nationale portant sur l'exercice de notation 2019. Les multiples réorganisations qu'ont connues les ECT ces derniers mois avec notamment la création des ESV, mais aussi la volonté de la direction de créer des nouveaux métiers, ou en fusionnant certains autres, ont conduit la CGT à demander des réponses quant à la volonté de la direction de respecter les décisions prises par le passé, gagnées au prix de rudes batailles.

Notre mandat, au-delà des réaffirmations de nos revendications pour le déroulement de carrière des ASCT, était clair :

Une lettre de cadrage permettant d'assurer, pour cet exercice et pour les suivants, le respect du relevé de décision de 2006 concernant notamment les 24% de qualifications D en établissement, l'apurement du tableau concernant les ex-krusts et les ex-ATV ainsi que la reconduction de la mesure concernant les hors-compte pour les agents en reconversion arrivant sur un établissement (lorsque ceux-ci venant à se classer prioritaire dans le tableau d'aptitude).

Ensuite, au regard des réorganisations conduites dans nos établissements et de la volonté de transformation du métier d'ASCT, nous avons demandé quelles mesures comptait prendre l'entreprise concernant cet exercice ainsi que sur les suivants.

Ces mesures doivent placer les agents sur un pied d'égalité, pour éviter que certains ASCT ne soient lésés par des volontés des dirigeants d'UO de noter des agents sur des critères différents.

En effet, dans nos établissements, des organisations nouvelles ont vu le jour depuis plusieurs mois et ceci pourrait conduire à des notations déséquilibrées et injustes car il n'est pas demandé les mêmes missions et attentes à tous.

Des réponses qui appellent à la mobilisation !

En effet, si notre intervention a permis de « mouiller » la direction pour qu'elle réaffirme aux activités le principe des 24 %, rien n'est pour autant acté dans le marbre. Concernant les reconversions et les ex-krusts et ex ATV, force est de constater que rien n'a été prévu...

Ainsi, la direction nous a indiqué qu'elle refusait de faire une lettre de cadrage aux établissements et aux activités, en se contentant de réaffirmer que la règle des 24 % sera respectée en établissement pour cette année...

La direction est consciente que notre analyse est la bonne et qu'elle créerait un fort mécontentement en établissant des différences dans les critères de notations. Pour autant, elle a pour stratégie d'attendre et de compter sur les négociations dans le cadre de la CCN sur la classification des métiers pour revenir à la charge.

Par ailleurs, la direction se refuse à permettre une hausse des promotions à la qualification D dans les établissements TER, pour respecter le pourcentage de qualifications D.



Pour la direction, l'équation est simple, les métiers vont être transformés ! Cela engendra des pertes ou des maintiens de compétences, voire des gains pour les uns et les autres.

Ainsi, ces transformations doivent servir de baromètre pour le déroulement de carrière. Exit donc les Q, B, C et D pour atterrir selon ses vœux sur des coefficients calibrés en fonction des missions demandées.

Ainsi, il y a fort à craindre que l'ASCT de demain qui se verrait comme sur Transilien retirer le CAF et intégrer une EML aurait un déroulement de carrière limité par rapport à un ASCT assurant les 4 S.

Pour certain-e-s ASCT, c'est la double voire la triple peine : Perte de charge de travail par des transferts d'activités, retrait des missions de sécurité, mis de force dans certains roulements, et pour finir un déroulement de carrière au ralenti.

En somme, la remise en cause de l'unicité du métier et du déroulement de carrière en fonction du contenu et des exigences de ces nouveaux métiers.

Lutter pour gagner, il n'y a pas d'autre choix !

Pour la CGT, c'est inacceptable, le déroulement de carrière des ASCT acquis par les différentes luttes ne doit pas être bradé au gré des trajectoires économiques des activités sous couvert d'une pseudo-négociation qu'elle entend mener avec l'UTP. La CGT ne laissera pas faire !

Il est nécessaire que les ASCT s'emparent de la question de leur déroulement de carrière au même titre que celui de l'avenir de leur métier. Pour cela, il est nécessaire de placer les négociations avec l'UTP, et celles du pacte d'entreprise sous la vigilance des ASCT.

Le rapport de force sera notre baromètre à nous, cheminot-e-s, pour conserver et conquérir de nouveaux acquis face à une direction toujours plus prompte à les attaquer.

Face au refus catégorique de la direction d'écrire un cadrage clair sur cet exercice de notation, la délégation CGT a insisté et obtenu de la direction qu'elle s'engage à faire un retour des échanges aux activités, leur conseillant notamment la reconduction des mesures hors-compte pour les reconversions et les ex-Krusts et ex-ATV.

LE 19 MARS 2019, TOUS MOBILISÉS !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :